

Situation indemnitaire de Madame Sandrine CLOAREC en tant que directrice générale du Crous de Reims par intérim

Publié le 12 mai 2023, Mis à jour le 16 mai 2023

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 fixant le nombre et le classement des emplois de directeur général et d'agent comptable de centre régional des oeuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 8 décembre 2017 pris pour l'application à certains emplois relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2023 portant nomination et classement de Madame Sandrine CLOAREC dans l'emploi de directrice générale de centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Montpellier (Groupe I) à compter du 1er mai 2023 ;

Vu la circulaire du 19 mai 2016 concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;

Considérant que la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims implique la nomination d'une directrice générale par intérim ;

DECIDE

Article 1 : Madame Sandrine CLOAREC, directrice générale du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Montpellier Occitanie, est chargée de l'intérim des fonctions de directrice générale du Crous de Reims à compter du 1er mai 2023.